

**CONSEIL INTERCOMMUNAL**

**AMENDEMENT AU PRÉAVIS No 07/2021  
du Comité de direction  
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SÉCURITÉ RIVIERA**

**Autorisation générale  
de plaider à accorder au Comité de direction  
pour la durée de la législature 2021-2026**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Suite à la discussion intervenue lors de la séance de commission du 12 octobre 2021, le Comité de direction propose d'amender le texte de la décision que prendra le Conseil intercommunal selon le libellé suivant (ajout figurant en italique) :

### **Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera**

- vu le préavis No 07/2021 du Comité de direction du 17 juin 2021, relatif à l'autorisation générale de plaider à accorder au Comité de direction pour la durée de la législature 2021-2026 ;
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

**décide**

d'accorder au Comité de direction Sécurité Riviera, pour la durée de la législature de 2021-2026, une autorisation générale de plaider *jusqu'à la valeur litigieuse d'un litige patrimonial de CHF 100'000.- par cas.*

Clarens, le 25 octobre 2021

**COMITE DE DIRECTION**

Le Président

Bernard Degex

Le Secrétaire

Frédéric Pilloud

